

CONTRAT 1201
N/REF : 4/05/2025 0H11 C:003816 I:00345
V/REF : Contrat N°001201 du 23/05/2023

BOULANGERIE ANGE

**40 RUE DE BRAY
35510 CESSON SEVIGNE**

IMMEUBLE : 40 BRAY
40, RUE DE BRAY
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le 28 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 40 - BOULANGERIE ANGE - MR GIRBAL 06 61 90 00 41
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME TRIMESTRE
Donneur d'ordre : M. . GIRBAL

INTERVENTION DU 19/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BAC A GRAISSE 1M3
POMPAGE ET NETTOYAGE POMPE DE RELEVAGE 0,5M3
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

4 PASSAGES AN

OBSERVATION !
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR L'ANNEE 2023

FACTURATION :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat



ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Prix de base du contrat : 824,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2023	Valeur	: 133,8
	Mois de l'indice de révision	: 05/2024	Valeur	: 139,8

Quantité	Descriptif		Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse	1m3	4/AN	446,00	111,50
1/ 4	Pompage poste de relevage Ø,5M3		4/AN	404,70	101,17

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	M3 de déchets traités			59,88	59,88

TOTAL H.T.	272,55
--------------------	--------

T.V.A.	a 20,00%		54,51
--------	----------	-------	-------

TOTAL T.T.C.En EURO 327,06

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.